

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 16

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 5

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

**Délibération n°2021/116****OBJET : TRAVAUX D'URGENCE POST CRUE DU 10 MAI 2021 – DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET REAFFECTATION DES CREDITS.**

Le conseil de communauté,

**CONSIDERANT** les dégâts occasionnés sur le bassin versant de l'Ubaye lors de la crue du 10 mai 2021 ;

**CONSIDERANT** les différentes sollicitations et les diagnostics de terrains réalisés sur les cours d'eau en date du 22 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** la compétence GEMAPI exercée exclusivement par la CCVUSP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la fin de la période de transition qui est intervenue au 31/12/2019 ;

**VU** sa délibération n°2018/157 du 19 juin 2018 fixant le champ de la compétence de la GEMAPI ;

**VU** sa délibération n°2021/117 prise lors de cette même séance liée aux travaux d'urgence sur les digues du Bachelard à proximité du Pont Rouge ;

Après délibéré,

Sur proposition de M. FORTOUL Jacques, vice-président,

- **APPROUVE** la liste travaux post crues à réaliser détaillés dans le tableau ci-après :

Travaux post-crues	H.T.	T.T.C.
Gaudissart aval curage	15 941.56 €	19 129.87 €
Bouguet curage	Régie Barcelonnette - devis à 5322.66 € H.T.	
Croisette curage	Régie Barcelonnette et CD04	
Langhaï - curage + reconstitution de berge en matériaux alluviaux (voir CD04)	4 200.00 €	5 040.00 €
Parpaillon régalage de matériaux	5 200.00 €	6 240.00 €
Pissevin - débusage	7 800.00 €	9 360.00 €
Riou Pitchoun	Terrain à faire	
Recharge sédimentaire Gaudissart	11 000.00 €	13 200.00 €
<b>Sous-Total 1</b>	<b>44 141.56 €</b>	<b>52 969.87 €</b>
Protection latérale Alaris (Gaudissart amont)	6 665.00 €	7 998.00 €
Protections latérales Gaudissart	42 000.00 €	50 400.00 €
<b>Sous-Total 2</b>	<b>48 665.00 €</b>	<b>58 398.00 €</b>

- **SOLLICITE** une aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité la plus élevée possible ;
- **DECIDE** de réaffecter une partie des crédits inscrits sur l'opération 1019 - *Gestion sédimentaire Torrents Haute Ubaye* ( Art 21728 : 99 807 € TTC) au financement des travaux post crues à hauteur de **52 970 € TTC** (Sous-Total 1) ;
- **DIT** que les crédits afférents à *la Gestion Sédimentaire Torrents Haute Ubaye* réaffectés ci-dessus seront réinscrits au Budget 2022 ;
- **DECIDE** de réaffecter une partie des crédits inscrits sur l'opération 1018- *Etudes Règlementaires des digues – Confortement SE Abriès à Jausiers* – (Art 21728 : 84 000 € TTC) au financement des travaux de protection latérale du Gaudissart à hauteur de **58 398 € TTC** (Sous-Total 2)
- **DIT** que les crédits afférents aux travaux de *Confortement SE Abriès à Jausiers* réaffectés ci-dessus seront réinscrits au Budget 2022.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés et tous documents nécessaires à la bonne exécution des prestations ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

